Les élu-e-s en CTL

A Monsieur le Directeur, président du comité technique local,

Lyon, le lundi 25 mai

Pour donner suite à nos échanges lors de l'audioconférence du mardi 19 mai, je vous adresse au nom des élu-e-s Solidaires Finances Publiques ; FO ; CFDT-CFTC et CGT une réponse positive à votre proposition d'organiser un comité technique local permettant d'examiner le Plan de Reprise d'Activité (PRA) de la DRFiP.

Contenu du contexte et de l'urgence, nous vous informons que nous ne serons pas formalistes au sujet du délai prévu de 15 jours pour la convocation mais nous souhaitons que ce point soit inscrit pour avis du CTL et non simplement pour information.

Cependant, nous vous demandons de nous accorder un délai de 8 jours pour l'examen préparatoire des documents que vous nous communiquerez.

Comme vous, nous sommes attachés à la qualité des débats du comité, qui doivent permettre de prendre en compte toutes les questions sur ce sujet.

Nous partageons les propos du Directeur Général : *« Les enjeux pour la DGFIP sont, comme les autres services publics, d'assurer la reprise progressive d'activité de l'ensemble de ses services, avec une préoccupation permanente de la santé et de la sécurité des agents. »*

C'est pourquoi, nous souhaiterions que les documents transmis contiennent notamment les informations sur l'organisation de la reprise d'activité, service par service. L'observation des règles prévues par le gouvernement, reprises au niveau ministériel, doivent figurer dans le PRA de la DRFiP.

Les ministres Darmanin et Dussopt l'ont écrit à tous les agents du ministère : *« ... Le retour à une activité normale se fera progressivement et sera accompagné d'un suivi particulier des agents. Tous les ministères sont mobilisés et s'organisent, dans le cadre des plans de reprise d'activité. Votre sécurité et la protection de votre santé restent notre priorité dans cette phrase essentielle : aménagement des locaux pour respecter les consignes de distance entre les personnes, nettoyage des locaux, marquage au sol, modalités d'accueil du public adaptées à la situation sanitaire, mise à disposition de masque et de gel hydroalcoolique, etc. … »*
L'adaptation en local de ces mesures commence par l'établissement de la jauge, l'analyse des surfaces disponibles et des possibilités de circulation dans les services, etc.

La DRFiP nous a informé que le calcul de l'effectif maximal par services avait été réalisé et s'est engagée plusieurs fois à nous le communiquer. Malheureusement, cette information ne nous est toujours pas parvenue.

Nous vous confirmons également que nous souhaitons que cette réunion se tienne en présentiel. Afin de limiter le nombre de participants, nous serons présents sur la base du nombre de postes de titulaires. Compte tenu de la capacité de la salle Confluence, nous pourrions utiliser des salles de la cité administrative (S88 par exemple) dont les dimensions permettent la tenue d'une réunion du comité en respectant les mesures de distanciation.

Cordialement,

Les élu-e-s en CTL